

- en exercice : 82
- présents titulaires : 44
- présents suppléants : 2
- procurations : 8
- votants : 54
- suffrages exprimés : 54
- abstentions : 0
- pour : 54
- contre : 0

DELIBERATION n° 2026/044

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni, à la salle des fêtes de CLARENS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Lionel CAZAUX, Pascale LEONARD, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Maurice LOUDET, Karine MEDOUS, Francis ESCUDE, Christophe MUSE, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Paul LARAN, Jean-Bernard COLOMES, Patricia DELAS (suppléante de Jean-Marc DUPOUY), José DUFRECHOU (suppléant de Jean-Marie VIGNES), Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Ludovic PONTICO, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Alain DASQUE, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Dominique DEMIMUID, Jean-François GUERINAUD, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Joëlle ABADIE et François DABEZIES.

Titulaires ayant donné procuration : Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Patricia CORREGE à Catherine CORREGE, André QUINON à Roger LACOME, Nathalie SALCUNI à Jean-Paul LARAN, Gisèle ROUILLON à Pierre DUMAINE, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Didier FAVARO à Alain PIASER.

Absents excusés : Hervé CARRERE, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Xavier SARNIGUET, Fabienne ROYO, Monique KATZ, Romain CAUCHOIS, Véronique MOUNIC, Michel DABAT, Jean-Charles LAUREYS, Céline CASSAGNEAU, Nicolas COLOMES, Serge SOHIER, Geneviève PFLIMLIN, Françoise PIQUE, Jean-Marc BABOU, Cindy SIBE, Jean-Pierre CABOS, Pascal AUDIC, Isabelle ORTE, Patrick ABADIE, Joëlle VIGNEAUX, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Guy RAYNAL, Jean-Paul COMPAGNET, Gérard SABATHIE et André RECURT.

Objet : Ouverture des crédits d'investissement 2026 par anticipation

Conformément à l'article L1612-1 de la loi du n°2012-1510 du 29 décembre 2012, le Président peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget de l'exercice précédent.

Il est proposé d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement qui seront repris au budget primitif 2026.

Chapitres	Total dépenses budgétisées en 2025	Proposition ouverture de crédits (maxi 25% BP 2025)
041 – Opérations patrimoniales-Dépenses d'ordre	181 941.53 €	20 000 €
21 - Immobilisations corporelles	218 382.18 €	15 500 €
23 – Immobilisations en cours	10 901 514.81 €	168 000 €

Articles et opérations associées	Fonction-Service	Opération	Proposition ouverture de crédits (maxi 25% BP 2025)
2313 -Constructions-Dépenses d'ordre	323-PISC		20 000 €
2313 - Constructions	323-PISC	2022-01	30 000 €
2313 - Constructions	323-PISC	2023-02	120 000 €
21838 - Autre matériel informatique	020-AG		3 500 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	020-AG		3 000 €
2188 - Autres immobilisations	61-ZA		4 000 €
215738 - Autre matériel et outillage de voirie	020-TECH		5 000 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	554-AIRE		5 000 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	020-MOULIN		5 000 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	61-ZA		8 000 €

Ces ouvertures de crédits par anticipation sont justifiées par les explication suivantes :

- Travaux de sécurité à prévoir sur le site du CM 10 : le site fait l'objet d'occupations illégales et ces inscriptions doivent permettre de réaliser des travaux de sécurisation avant le vote du budget primitif 2026,
- Travaux du centre aquatique : les travaux du centre aquatique devraient s'achever en avril prochain. Néanmoins, les crédits ouverts en reste à réaliser pourraient ne pas être suffisants pour honorer les engagements, notamment du fait des actualisations de prix intégrées dans les marchés d'origine. Il est aussi proposé d'ouvrir des crédits en dépenses d'ordre pour le paiement des avances (pour les entreprises qui n'ont pas encore demandées les avances - cela ne concerne potentiellement que quelques entreprises),
- Il est aussi proposé de prévoir quelques crédits pour répondre aux besoins de l'aire d'accueil des gens du voyage, du site du Moulin des Baronnie, des services techniques ou de des services d'administration générale.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (54 pour)

DECIDE

- **D'autoriser Monsieur le Président, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2026, aux chapitres 041, 21 et 23 et articles 2313, 21838, 21848,2188,215738 et 2318 telles que présentées ci-dessus.**

Le Président
Bernard PLANO



La secrétaire de séance
Pierre DUMAINE



Publiée le 16 MARS 2026

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20260305-2026-044-DE
Date de télétransmission : 16/03/2026
Date de réception préfecture : 16/03/2026

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.